

Slovénie

A. Progrès dans la mise en œuvre du standard minimum

La Slovénie compte 59 conventions fiscales en vigueur, comme l'indique sa réponse au questionnaire d'examen par les pairs. Trente-quatre de ces conventions sont conformes au standard minimum.

La Slovénie a signé l'IM en 2017, et a déposé son instrument de ratification de l'IM le 22 mars 2018. L'IM est entré en vigueur pour la Slovénie le 1^{er} juillet 2018. Les conventions qui seront modifiées par l'IM deviendront conformes au standard minimum une fois que les dispositions de l'IM auront pris effet.

La Slovénie a signé un instrument bilatéral de mise en conformité concernant sa convention avec la Suède.

La Slovénie n'a pas notifié ses conventions avec l'Allemagne et le Monténégro, mais a indiqué dans sa réponse au questionnaire d'examen par les pairs avoir pris des mesures (autres qu'au titre de l'IM) afin de mettre en œuvre le standard minimum dans ces deux conventions.

La Slovénie met en œuvre le standard minimum par l'inclusion de la déclaration du préambule et de la règle COP¹⁶⁴.

B. Conclusion

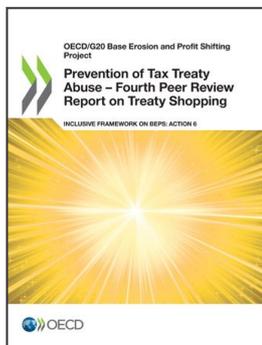
Aucune juridiction n'a signalé de préoccupation relative à ses conventions conclues avec la Slovénie.

Synthèse de la réponse de la juridiction — Slovénie

	1. Partenaires conventionnels	2. Conformité avec le standard	3. Signature d'un instrument de mise en conformité	4. Recours à la disposition relative au standard minimum
1	Albanie	Oui, IM		COP
2	Allemagne	Non	Non	COP
3	Arménie	Non	Oui, IM	COP
4	Autriche	Oui, IM		COP
5	Azerbaïdjan*	Non	Non	COP
6	Bélarus	Non	Non	COP
7	Belgique	Oui, IM		COP
8	Bosnie-Herzégovine	Oui, IM		COP
9	Bulgarie	Non	Oui, IM	COP
10	Canada	Oui, IM		COP
11	Chine (République populaire de)	Non	Oui, IM	COP
12	Chypre*	Oui, IM		COP
13	Corée	Oui, IM		COP
14	Croatie	Non	Oui, IM	COP
15	Danemark	Oui, IM		COP
16	Émirats arabes unis	Oui, IM		COP
17	Espagne	Non	Oui, IM	COP
18	Estonie	Non	Oui, IM	COP

¹⁶⁴ Pour ses conventions notifiées aux fins de l'IM, la Slovénie choisit d'appliquer la disposition de la déclaration du préambule (article 6 de l'IM) et la règle COP (article 7 de l'IM).

19	États-Unis	Non	Non	COP
20	Fédération de Russie	Oui, IM		COP
21	Finlande	Oui, IM		COP
22	France	Oui, IM		COP
23	Géorgie	Oui, IM		COP
24	Grèce	Non	Oui, IM	COP
25	Hongrie	Non	Oui, IM	COP
26	Inde	Oui, IM		COP
27	Iran*	Non	Non	COP
28	Irlande	Oui, IM		COP
29	Islande	Oui, IM		COP
30	Israël	Oui, IM		COP
31	Italie	Non	Oui, IM	COP
32	Japon	Oui, autres		COP
33	Kazakhstan	Oui, IM		COP
34	Kosovo*	Non	Non	COP
35	Koweït*	Non	Oui, IM	COP
36	Lettonie	Oui, IM		COP
37	Lituanie	Oui, IM		COP
38	Luxembourg	Oui, IM		COP
39	Macédoine du Nord	Non	Oui, IM	COP
40	Malte	Oui, IM		COP
41	Moldova*	Non	Non	COP
42	Monténégro	Non	Non	COP
43	Norvège	Oui, IM		COP
44	Ouzbékistan*	Non	Non	COP
45	Pays-Bas	Oui, IM		COP
46	Pologne	Oui, IM		COP
47	Portugal	Oui, IM		COP
48	Qatar	Oui, IM		COP
49	République slovaque	Oui, IM		COP
50	République tchèque	Oui, IM		COP
51	Roumanie	Non	Oui, IM	COP
52	Royaume-Uni	Oui, IM		COP
53	Serbie	Oui, IM		COP
54	Singapour	Oui, IM		COP
55	Suède	Non	Oui, autres	COP
56	Suisse	Non	Non	COP
57	Thaïlande	Non	Non	COP
58	Turquie	Non	Oui, IM	COP
59	Ukraine	Oui, IM		COP



Extrait de :

Prevention of Tax Treaty Abuse – Fourth Peer Review Report on Treaty Shopping

Inclusive Framework on BEPS: Action 6

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/3dc05e6a-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2022), « Slovénie », dans *Prevention of Tax Treaty Abuse – Fourth Peer Review Report on Treaty Shopping : Inclusive Framework on BEPS: Action 6*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/cefc3786-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes :

<http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.